



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU 03 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme MELLIER Marie ;
Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. LOREAU Samuel ;
Mme STEINIRGER Émeline a donné procuration à Mme CHARRAUD Isabelle.

Étaient absents excusés :

Mme GROSBOIS Mélanie ;
M. ROBERT Bruno.

Secrétaire de séance : M. Patrick PISCIONE

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents 24
Nombre de suffrages exprimés 27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2025-03-02f / Affectation des résultats 2024 - Lotissement « La Croix de l'Abbé »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Les Comptes Financiers Uniques étant adoptés, il est nécessaire de préciser l'affectation des résultats de clôture à reprendre dans les budgets prévisionnels.

Lotissement « La Croix de l'Abbé » :

Résultat de fonctionnement cumulé 2023 : 0, 00 €

Répartition proposée :

Report en fonctionnement (002) : 0, 00 €
Transfert en investissement (1068) : 0, 00 €

Ouï le rapporteur ;

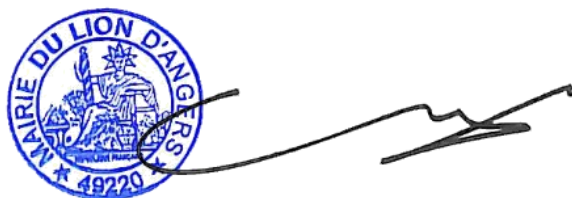
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'affectation proposée pour le budget du lotissement « La Croix de l'Abbé »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 03 mars 2025.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Patrick PISCIONE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :